

Au quatrième trimestre 2010, la masse salariale nette de l'emploi à domicile se contracte pour le deuxième trimestre consécutif (- 0,8 % après - 1,1 %). Ce repli résulte principalement d'une réduction du volume d'heures déclarées par employeur (- 1,0 % ce trimestre), le nombre de comptes employeurs étant quant à lui quasiment stable.

Ainsi, sur un an, malgré un deuxième trimestre 2010 dynamique, l'emploi à domicile est stable au quatrième trimestre 2010, tant au niveau du nombre de comptes (- 0,0 %) que de la masse salariale (+ 0,1 %), après des hausses annuelles respectives de 1,0 % et 1,4 % au trimestre précédent.

Ce ralentissement concerne l'emploi à domicile hors garde d'enfant, qui enregistre sur un an une baisse de 0,5 % de sa masse salariale nette. En revanche, la masse salariale relative à l'emploi de garde d'enfant à domicile reste dynamique (+ 5,8 % sur un an, après + 5,3 % au trimestre précédent).

L'activité des assistantes maternelles demeure également soutenue, en dépit d'un tassement au quatrième trimestre 2010. Ainsi, sur un an, la masse salariale nette augmente de 7,0 % après + 8,0 % au trimestre précédent.

Au total, la croissance de la masse salariale versée par les particuliers employeurs se tasse : + 2,6 % en un an au quatrième trimestre 2010 après + 4,0 % au troisième trimestre.

## LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2010

Au quatrième trimestre 2010, le nombre d'employeurs de salariés à domicile se contracte légèrement par rapport au trimestre précédent (- 0,3 %). En outre, pour le deuxième trimestre consécutif, le volume horaire déclaré par employeur diminue significativement (- 1,0 % après - 1,2 % le trimestre précédent). Ainsi, compte tenu de la hausse modérée du taux de salaire horaire moyen (+ 0,5 %), la masse salariale nette baisse de nouveau ce trimestre (- 0,8 % après - 1,1 % au troisième trimestre 2010) (*tableau 1 et graphique 1*). Il en est de même pour le salaire moyen par employeur (- 0,5 % après - 0,9 %).

Sur un an, malgré un deuxième trimestre 2010 dynamique, le nombre d'employeurs est stable (- 0,0 %). Le taux de salaire horaire moyen augmente quant à lui de 2,4 % sur un an. Conjuguées à une baisse de 2,3 % du volume horaire par employeur, ces évolutions aboutissent à une stabilité de la masse salariale nette sur un an (+ 0,1 %), confirmant ainsi le ralentissement observé au troisième trimestre 2010 (*tableaux 1 et 2, et graphique 2*).

Ce tassement concerne l'emploi à domicile hors garde d'enfant, pour lequel l'évolution annuelle de la masse salariale nette devient négative (- 0,5 %) au quatrième trimestre 2010 (*tableau 2 et graphique 3*) en raison de la réduction sensible du nombre d'heures déclarées (- 2,9 % après - 1,6 % au trimestre précédent). Celle-ci résulte principalement de la diminution du volume horaire par employeur (- 2,7 %), le nombre de comptes employeurs étant quant à lui quasiment stable (- 0,2 %).

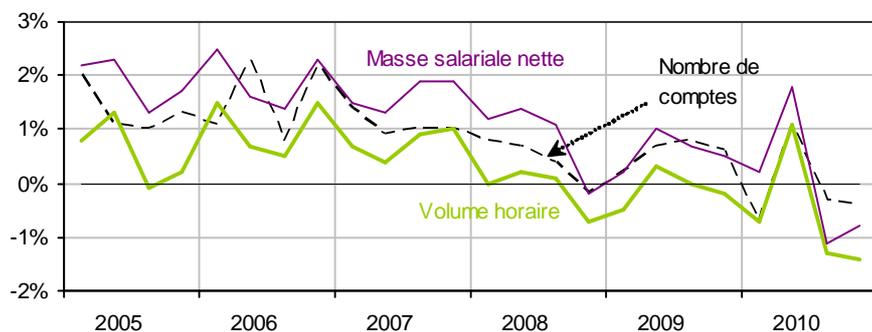
Sur le champ de la garde d'enfant à domicile, la masse salariale nette reste dynamique avec une progression de 5,8 % sur un an, soit un rythme voisin de ceux des deux trimestres précédents, mais en deçà de ceux enregistrés entre 2006 et 2008, de l'ordre de 8 % à 10 % (*tableau 2 et graphique 3*). Ce dynamisme est tiré par une forte croissance du nombre d'employeurs (+ 6,1 % au quatrième trimestre 2010) et une hausse toujours soutenue du volume horaire déclaré : + 3,1 % sur un an après + 2,5 % aux deuxième et troisième trimestres 2010.

Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS)

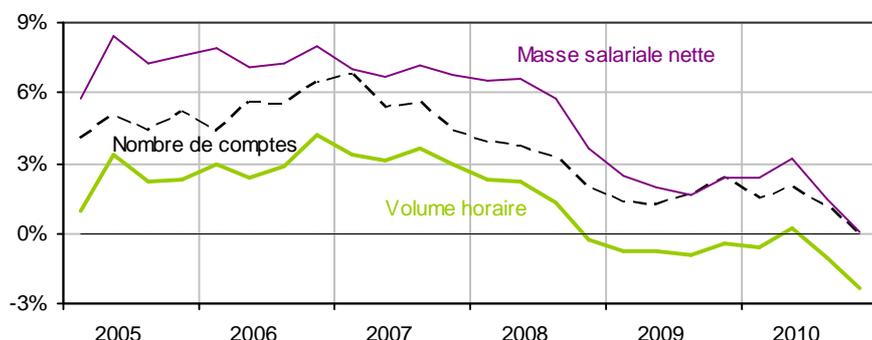
	Niveau 2010 T4	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) T4 2010	
		2009 T4	2010 T1	2010 T2	2010 T3	2010 T4		
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 124	+ 0,6	- 0,6	+ 1,2	- 0,2	- 0,3	- 0,0
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	147,8	- 0,2	- 0,7	+ 1,1	- 1,4	- 1,3	- 2,3
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 324,1	+ 0,5	+ 0,2	+ 1,8	- 1,1	- 0,8	+ 0,1
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	623,5	- 0,1	+ 0,8	+ 0,7	- 0,9	- 0,5	+ 0,1
	Horaire déclaré moyen par employeur (2) / (1)	69,6	- 0,8	- 0,1	- 0,0	- 1,2	- 1,0	- 2,3
	Taux horaire (3) / (2)	9,0	+ 0,7	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,5	+ 2,4
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	863	+ 0,6	+ 1,1	+ 1,6	+ 1,3	- 0,2	+ 3,8
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	855,6	+ 0,6	+ 2,3	+ 3,0	+ 1,9	- 0,3	+ 7,0
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	990,9	+ 0,0	+ 1,2	+ 1,4	+ 0,6	- 0,1	+ 3,1
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 975	+ 0,6	- 0,1	+ 1,2	+ 0,2	- 0,4	+ 0,9
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 175,3	+ 0,4	+ 1,1	+ 2,3	+ 0,2	- 1,0	+ 2,6

Sources : AcoSS-Urssaf ; Cnccesu ; Centre Pajemploi

**Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)**



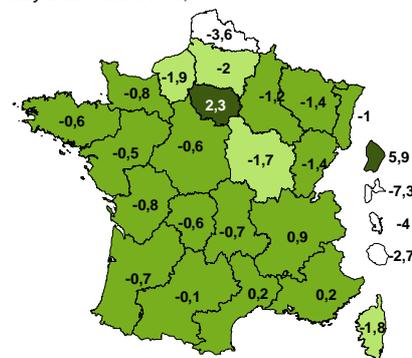
**Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile**



**Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au quatrième trimestre 2010 (en %)**

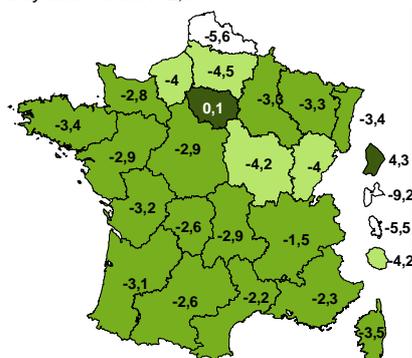
**a – Total emploi à domicile : masse salariale**

Moyenne France : + 0,1 %



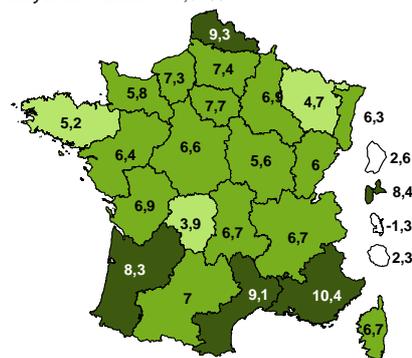
**b – Total emploi à domicile : volume horaire**

Moyenne France : - 2,3 %



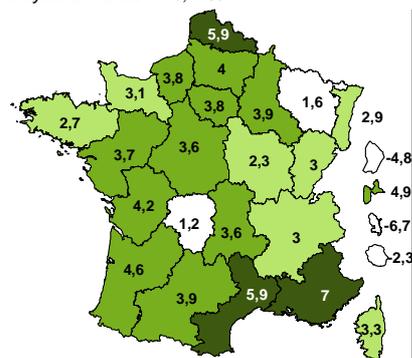
**c – Assistante maternelle : masse salariale**

Moyenne France : + 7,0 %



**d – Assistante maternelle : volume horaire**

Moyenne France : + 3,7 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Sur un an, l'activité des **assistantes maternelles** reste également dynamique malgré un ralentissement fin 2010. En effet, sur un an, la masse salariale nette augmente de 7,0 % après une hausse de 8,0 % au quatrième trimestre 2010 et de 9,0 % en moyenne en 2009 (graphique 3 et tableau 2). Ce ralentissement s'explique par les décélérations du nombre d'employeurs (+ 3,8 % sur un an après + 4,6 % au troisième trimestre 2010) et du volume horaire déclaré (+ 3,7 % après + 5,0 % au troisième trimestre 2010). Ce dernier baisse de 2,1 % au quatrième trimestre 2010 par rapport au trimestre précédent.

**Au total**, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la croissance de la masse salariale versée par les particuliers employeurs se réduit : + 2,6 % en un an au quatrième trimestre 2010 après + 4,0 % au troisième trimestre et + 4,6 % en moyenne en 2009 (tableau 1). Le nombre d'employeurs progresse encore sur un an (+ 0,9 % en un an) mais ralentit (+ 2,0 % sur un an le trimestre précédent).

Au quatrième trimestre 2010, la croissance de l'emploi à domicile est faible sur l'ensemble du territoire, hormis en Ile-de-France et en Guyane où les taux de croissance annuelle de la masse salariale nette (carte a) et du volume horaire déclaré (carte b) restent positifs.

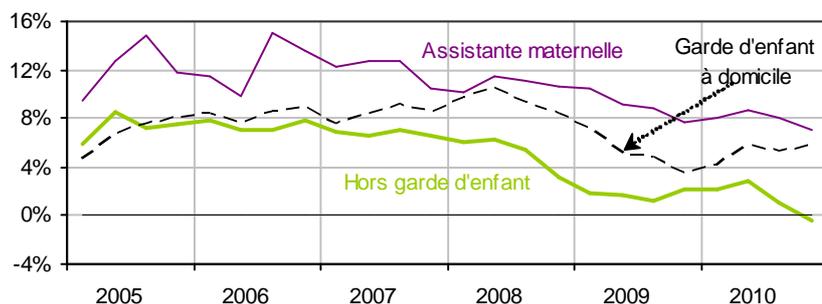
En revanche, l'activité reste en repli à la Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et dans le Nord-Pas-de-Calais, où la masse salariale nette et les volumes horaires déclarés diminuent de plus de 3 %.

Concernant l'activité des assistantes maternelles, celle-ci reste dynamique sur l'ensemble de la France, hormis en Guyane, en Martinique et en Réunion où le volume horaire déclaré diminue (cartes c et d). Malgré un léger ralentissement, elle reste particulièrement forte dans les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais où la croissance de la masse salariale est supérieure à 9 % et celle des heures déclarées dépasse 5,5 %.

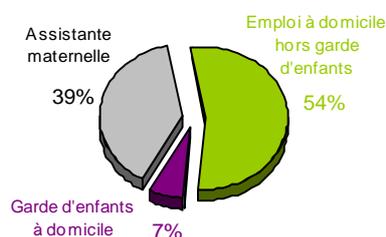
Madeleine Vong

Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

**Graphique 3 : Glissement annuel de la masse salariale nette par catégorie d'employeur**



**Graphique 4 : Répartition de la masse salariale nette par catégorie d'employeur au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010**



Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

**Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)**

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en millions)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2008	T1	1 978	135,7	1 140,7	74	16,5	122,3	2 051	152,3	1 263,3	772	251,9	684,7
	T2	1 992	136,0	1 155,5	75	16,7	125,8	2 067	152,7	1 281,2	783	258,4	709,9
	T3	2 000	136,1	1 167,5	76	16,8	128,0	2 076	152,8	1 295,3	796	263,3	730,5
	T4	1 996	134,9	1 162,9	77	16,9	129,6	2 074	151,8	1 292,3	798	263,2	742,2
		<b>542,8</b>	<b>4 626,5</b>		<b>66,9</b>	<b>505,8</b>		<b>609,6</b>	<b>5 132,2</b>		<b>1 036,7</b>	<b>2 867,4</b>	
2009	T1	2 000	133,8	1 162,8	79	17,0	131,1	2 078	151,0	1 294,4	805	265,7	756,3
	T2	2 013	134,4	1 175,0	80	17,1	132,2	2 092	151,5	1 307,1	815	270,1	774,9
	T3	2 029	134,3	1 181,9	81	17,2	134,1	2 110	151,4	1 315,9	827	276,8	794,6
	T4	2 042	134,2	1 188,9	82	17,1	134,0	2 124	151,2	1 322,7	832	274,4	799,6
		<b>536,8</b>	<b>4 708,6</b>		<b>68,3</b>	<b>531,5</b>		<b>605,1</b>	<b>5 240,1</b>		<b>1 087,1</b>	<b>3 125,4</b>	
2010	T1	2 027	132,7	1 187,9	83	17,2	136,5	2 110	150,1	1 325,0	841	277,3	817,7
	T2	2 050	134,4	1 209,5	85	17,5	139,9	2 135	151,8	1 349,2	854	284,0	842,2
	T3	2 044	132,3	1 193,7	86	17,6	141,3	2 131	149,8	1 334,7	865	290,7	858,3
	T4	2 037	130,3	1 182,6	87	17,6	141,9	2 124	147,8	1 324,1	863	284,6	855,6
		<b>529,6</b>	<b>4 773,7</b>		<b>69,9</b>	<b>559,6</b>		<b>599,5</b>	<b>5 333,1</b>		<b>1 136,5</b>	<b>3 373,8</b>	
<b>Glissement trimestriel (en %)</b>													
2009	T1	+ 0,2	- 0,8	- 0,0	+ 1,5	+ 0,6	+ 1,2	+ 0,2	- 0,5	+ 0,2	+ 0,9	+ 1,0	+ 1,9
	T2	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,1	+ 1,3	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,3	+ 1,7	+ 2,5
	T3	+ 0,8	- 0,1	+ 0,6	+ 2,2	+ 0,6	+ 1,4	+ 0,9	- 0,0	+ 0,7	+ 1,4	+ 2,5	+ 2,5
	T4	+ 0,6	- 0,1	+ 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 0,1	+ 0,6	- 0,2	+ 0,5	+ 0,6	- 0,8	+ 0,6
2010	T1	- 0,7	- 1,1	- 0,1	+ 0,9	+ 0,7	+ 1,9	- 0,6	- 0,7	+ 0,2	+ 1,1	+ 1,0	+ 2,3
	T2	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,8	+ 2,3	+ 1,7	+ 2,5	+ 1,2	+ 1,1	+ 1,8	+ 1,6	+ 2,4	+ 3,0
	T3	- 0,3	- 1,6	- 1,3	+ 1,6	+ 0,6	+ 1,0	- 0,2	- 1,4	- 1,1	+ 1,3	+ 2,4	+ 1,9
	T4	- 0,4	- 1,5	- 0,9	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	- 0,3	- 1,3	- 0,8	- 0,2	- 2,1	- 0,3
<b>Glissement annuel (en %)</b>													
2009	T1	+ 1,1	- 1,4	+ 1,9	+ 6,5	+ 3,6	+ 7,2	+ 1,3	- 0,8	+ 2,5	+ 4,3	+ 5,5	+ 10,5
	T2	+ 1,1	- 1,2	+ 1,7	+ 6,1	+ 2,3	+ 5,1	+ 1,2	- 0,8	+ 2,0	+ 4,2	+ 4,6	+ 9,1
	T3	+ 1,4	- 1,3	+ 1,2	+ 6,7	+ 2,3	+ 4,8	+ 1,6	- 0,9	+ 1,6	+ 3,9	+ 5,1	+ 8,8
	T4	+ 2,3	- 0,6	+ 2,2	+ 6,2	+ 0,8	+ 3,4	+ 2,4	- 0,4	+ 2,4	+ 4,3	+ 4,3	+ 7,7
2010	T1	+ 1,4	- 0,8	+ 2,2	+ 5,5	+ 0,9	+ 4,1	+ 1,5	- 0,6	+ 2,4	+ 4,4	+ 4,4	+ 8,1
	T2	+ 1,9	- 0,0	+ 2,9	+ 6,6	+ 2,5	+ 5,8	+ 2,0	+ 0,2	+ 3,2	+ 4,7	+ 5,1	+ 8,7
	T3	+ 0,8	- 1,6	+ 1,0	+ 5,9	+ 2,5	+ 5,3	+ 1,0	- 1,1	+ 1,4	+ 4,6	+ 5,0	+ 8,0
	T4	- 0,2	- 2,9	- 0,5	+ 6,1	+ 3,1	+ 5,8	- 0,0	- 2,3	+ 0,1	+ 3,8	+ 3,7	+ 7,0

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

## Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (cf. Acooss Stat n°115).

### Champ

Le terme « particuliers employeurs » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfants au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise prestataire de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations mandataires sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)**, qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de déclaration le plus ancien. C'est le support

obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfants à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif tombe progressivement en désuétude puisque la Paje se substitue, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs, pour un basculement de la majorité des comptes gérés en Urssaf vers le Cesu d'ici fin 2009 (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Suivant la logique retenue dans le bilan 2009 (Acooss Stat n°115), deux champs sont privilégiés dans cette publication :

**1. Les employeurs de salariés à domicile** comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfants** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfants à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

**2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles** qui perçoivent l'Afeama (DNS) et le « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

### Indicateurs

**Le nombre d'employeurs actifs** au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acooss en 2004 indiquent que

5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

**Le volume horaire déclaré** correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

**La masse salariale nette** représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait ». Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

**Le salaire moyen trimestriel par employeur** est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

**L'horaire déclaré moyen par employeur** est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

**Le taux horaire** est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

**Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS)**. Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

**Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés des déclarations manquantes.**

**Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr), rubrique Publications / Acooss Stat.**

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs en 2009 : un secteur en croissance malgré la crise », Acooss Stat n° 116, décembre 2010.
- « Les particuliers employeurs au troisième trimestre 2010 », Acooss Stat n°119, décembre 2010.